

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 12 FÉVRIER 2026

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020, visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu les articles R2122-3 ET R2122-8 du Code de la commande publique ;
- Vu le contrat initial n° 2503176W0000030 du 28/03/2025 avec la société SOCOTEC CONSTRUCTION domiciliée Pôle construction et immobilier Provence au 6 rue du Clair Logis, Résidence côté St Mens à GAP (05000), pour la mission de contrôle technique de l'Abattoir avicole situé au Moulin du Pré à Gap ;
- Vu la consistance des travaux : un avenant au contrat initial de la société SOCOTEC CONSTRUCTION porte sur l'ajout au programme des travaux le renforcement de la structure métallique du hangar "LACTALIS" ;
- Considérant la société SOCOTEC CONSTRUCTION étant seule à intervenir dans la continuité de sa mission de contrôle technique de l'abattoir avicole ;
- Considérant la proposition d'avenant du 03/12/2025 de la société SOCOTEC CONSTRUCTION est apparue comme économiquement intéressante pour la collectivité et répond de manière satisfaisante à ses besoins ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est conclu un avenant au contrat initial de la mission de contrôle technique, portant sur l'ajout au programme des travaux le renforcement de la structure métallique du hangar "Lactalis" avec la société SOCOTEC CONSTRUCTION domiciliée Agence Construction Alpes du Sud, 6 rue du Clair Logis, Résidence côté St Mens à GAP (05000).

ARTICLE 2 :

Le présent avenant est conclu pour une durée de 1 mois, à compter de la date de notification, pour un montant de 900 € HT (montant initial 4 800 € HT).

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe 10 abattoir.


ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Bâtiments sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 12 FÉVRIER 2026

Le Maire

The image shows the official seal of the Mayor of Gap, which is circular and contains the text 'MAIRIE de GAP' and '1903'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink.

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 20/02/2026
Publié ou notifié le : 20/02/2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2026_02_77**
 Objet : **MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ABATTOIR AVICOLE A GAP**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2026-02-12 00:00:00+01
 Nature de l'acte : Actes individuels
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes
 Identifiant unique : 005-210500617-20260212-D2026_02_77-AI
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260212-D2026_02_77-AI-1-1_0.xml	text/xml	876 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_18393.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260212-D2026_02_77-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	50.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 février 2026 à 17h08min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 février 2026 à 17h42min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 février 2026 à 17h43min26s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 février 2026 à 17h43min40s	Reçu par le MI le 2026-02-19

